

ACTIONS	Interventions	Démarches engagées / à engager	Service pilote
<b>LES ACTIONS D'ORDRE GENERAL POUR OPTIMISER LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE</b>			
<b>Prioriser les actions sur le patrimoine bâti.</b>	Rénover les installations lumineuses vers le <b>LED</b>	Recensement à réaliser par la régie technique courant 2023 sur l'ensemble du patrimoine bâti, afin d'identifier les sites prioritaires pour des installations de luminaires équipés en <b>LED</b> .	<b>DGA PATRIMOINE PERF. PUB.</b> Services bâtiment Appui du service Performance et accompagnement de services
	Installer des <b>capteurs</b> de présence lorsque c'est possible	En parallèle à l'installation de luminaires LED, généraliser l'installation des <b>détecteurs</b> de présence.	
	Installer des <b>variateurs</b> d'éclairage dans les équipements, type petite enfance	Installation de <b>variateurs</b> dès 2023 dans les structures petite enfance.	
	Installer des <b>convecteurs programmables</b> , afin de limiter les temps de chauffe ; idem pour les climatiseurs	Recenser les installations de chauffage électrique dès la fin de 2022.	
	Vérifier la <b>puissance des compteurs électriques</b> alimentant les équipements pour flécher l'offre tarifaire la plus adaptée.	Analyse à réaliser en lien l'étude conduite sur les consommations 2010-2021 sur les bâtiments concernés par le décret tertiaire.	
	Généraliser les dispositifs de <b>télérelève</b> pour le suivi des consommations de fluides et le signalement des dysfonctionnements, telles que les fuites.	Question à étudier avec le Cabinet en charge de la valorisation des CEE.	
	Travaux de <b>calorifugeage</b> sur les canalisations d'eau chaude et d'eau froide.	Recensement à réaliser par la régie technique courant 2023 sur l'ensemble du patrimoine bâti.	
	Etudier toute mesure pour éviter la prise en main des installations sur site, en dehors des personnes habilitées (réglage des robinets de radiateurs, manipulation des thermostats, etc.).		
	Etudier l'installation de <b>panneaux photovoltaïques</b> sur les toitures terrasses présentant des surfaces intéressantes à exploiter	Lancement d'une étude dans le cadre des bilans énergétiques.	
<b>Prioriser les sites sur lesquels intervenir.</b>	Flécher les investissements et études nécessaires ; intégrer ces interventions dans le cadre des futurs bilans énergétiques.  Outil d'aide à l'arbitrage : l'analyse des bâtiments municipaux les plus énergivores en 2021 et 2022	<b>Audits énergétiques</b> prévus au BP 2023 :  Priorité aux bâtiments concernés par la mise en œuvre du Décret Tertiaire et ceux identifiés comme les plus énergivores.  Objectif : disposer d'une approche de la performance énergétique à atteindre par typologie/ destination de bâtiment.  <u>Fléchage</u> en cours de finalisation : - Groupe scolaire Pasteur - Mairie annexe - 38 bis rue Pierre Marin - Gymnase Brassens - Gros Buisson	
<b>Définir les indicateurs permettant de mesurer les économies réalisées.</b>	A développer une fois les outils de télégestion et de télérelève déployés. Indicateurs établis en lien avec les objectifs fixés via la mise en œuvre du décret tertiaire.	Suivi du décret tertiaire. Mission SERMET sur les obligations à remplir au 31/12/22 complétée.	
<b>Rénover l'éclairage public</b>	Mise en œuvre d'un « marché public global de performance de l'éclairage du domaine public, des éclairages sportifs et de la signalisation lumineuse tricolore » en février 2023.	Optimiser la consommation et réduire le coût global. Déployer un programme d'investissement de rénovation du parc, sur 8 ans, pour un coût total de 2 M€ à raison de 200 K€ de crédits annuels.	
<b>Identifier les pratiques vertueuses en espaces verts</b>	Redéfinir les dispositifs actuels d' <b>arrosage</b> (automatique et manuel) et les rendre plus éco-responsable.	En cours dans le cadre de la préparation du BP 2023.	
<b>LES ACTIONS SPECIFIQUES</b>			
<b>Réguler les températures de chauffe des équipements et bâtiments</b>	Fixer la température de chauffe des <b>bâtiments administratifs</b> à 19°C	Compléter la proposition en signalant la faisabilité de zones de chauffes (par ex., sectoriser les bureaux, les couloirs, les locaux techniques, etc). Analyse spécifique sur les lieux d'accueil du périscolaire, dont PRE	<b>DGA PATRIMOINE PERF. PUB.</b> Service Bâtiment
	Fixer la température de chauffe des <b>équipements sportifs</b> ouverts à la pratique à 16°C		<b>DGA Dev. Vie Locale</b> Service des Sports
	Fixer la température de chauffe en <b>crèches</b> et au sein de la <b>RPA</b> à 20°C. Pour la <b>RPA</b> :	Concertation avec les responsables d'équipement : bien appréhender la réalité des usages (bébés au	<b>DGA Dev. Vie Locale</b> Direction des

ACTIONS	Interventions	Démarches engagées / à engager	Service pilote
	<p>- les appartements sont équipés de convecteurs électriques modulables par locataire.</p> <p>- <b>fixer à 20°C la chauffe des parties communes.</b></p> <p>Dans les <b>bâtiments scolaires, groupes scolaires et ALSH</b> :</p> <p>- <b>19°C : salles de classes et parties communes</b> (sanitaires, couloirs, halls, réfectoire...). et dans les <b>ALSH</b> ci-dessous les mercredis et les vacances scolaires de 7h00 à 19h00 : <i>ALSH L. Pasteur, école A. Bashung maternelle, école S. Delaunay, école Y. Duteil, école L. Michel (bâtiments du haut, réfectoire, et chalets), GS E. Herriot</i> (Herriot fermé du 19/12 au 02/01/23).</p> <p>- <b>20°C pour les dortoirs en MATER.</b></p> <p>Fixer l'ensemble des <b>températures de chauffe nocturnes</b> à la température de chauffe diurne de l'équipement -2°C</p> <p>Fixer la température de chauffe des <b>bâtiments inoccupés de 24h à 48h</b> à 16°C</p> <p>Placer en hors gel les <b>bâtiments inoccupés plus de 48h</b></p>	<p>sol) et le niveau d'isolation actuel de bâtiments où la T° ressentie serait fragile.</p> <p>Etudier la faisabilité d'un réglage à 19°C comme sur les locaux administratifs.</p> <p>Etudier ici aussi la possibilité de zones de chauffe par secteur (classes, sanitaires, réfectoires...).</p> <p>Anticiper la gestion de la relance du chauffage le matin ou au retour des personnels dans les locaux : prévoir une relance humaine en fonction des températures extérieures.</p> <p>A reprendre avec le prestataire pour positionnement de ces nouvelles préconisations au sein du cahier des charges.</p>	<p>solidarités et de la santé, Petite Enfance</p> <p><b>DGA Dev. Vie Locale</b> Direction éducation,</p> <p><b>DGA PATRIMOINE PERF. PUB.</b> Service Bâtiment</p>
<b>Couper l'eau chaude sanitaire</b>	<p>Supprimer l'eau chaude sanitaire dans les bâtiments publics (évier, lavabos) et les équipements sportifs (évier, lavabos, douches).</p>	<p>Ne sont pas concernés les établissements de logements (RPA), les établissements scolaires, de petite enfance et de santé.</p> <p>Identifier sur chaque équipement un point d'eau chaude à conserver pour le personnel d'entretien.</p>	<p><b>DGA PATRIMOINE PERF. PUB.</b> Service Bâtiment</p> <p><b>DGA Dev. Vie Locale</b> Service des Sports</p>
<b>Réduire la saison de chauffe</b>	<p>Substituer au calendrier fixe (contractuel) de la saison de chauffe un démarrage et une interruption sur consigne d'intervention selon les températures extérieures constatées.</p>	<p>Préciser les modalités de mise en chauffe selon équipements ? Interventions en régie ou du prestataire, dates, sondes ou réglages manuels, etc.</p>	<p><b>DGA PATRIMOINE PERF. PUB.</b> Service Bâtiment</p>
<b>Réduire les plages d'éclairage public</b>	<p>Extinction d'<b>un candélabre sur deux</b> sur le réseau secondaire et tertiaire : dans les rues de quartiers pavillonnaires ; maintien de l'éclairage au niveau des carrefours et croisements de rues (coût de la mesure : finaliser le chiffrage (<b>30 072.00 € sur les axes secondaires</b>)).</p> <p>Traitement des extinctions en veillant à maintenir les candélabres actifs sur les zones sensibles (passage piéton, intersection, stop, priorité à droite...).</p> <p>La mesure ne concernera pas les secteurs identifiés comme sensibles (la gare, la place du 14 juillet, par exemple)</p> <p><u>Estimations des gains</u> : chiffrés sur le réseau secondaire à env. 103 055 € d'économie (72 983 « nets » si on déduit les frais d'intervention).</p> <p>Bergeries : gestion par le gardien selon l'occupation, extinction au plus tard à 22h30.</p> <p>CSC Brassens : éclairage sur minuterie 23h /6h.</p> <p>Parking de la Gare : extinction de nuit après le dernier train et jusqu'au 1<sup>er</sup> (4h48 / 1h25) avec une marge de 30 minutes avant/ après.</p> <p>Parking de Mairie Annexe : extinction de 21h00 à 7h00.</p>	<p>Travailler la proposition dans le détail pour identifier les points de blocage.</p> <p>Chiffrer l'intervention pour la proposition 1 candélabre /2.</p> <p>Procédure en cours pour passation d'un marché public de performance énergétique en matière d'éclairage public.</p> <p><b>Illuminations :</b></p> <p>En 2021, les illuminations étaient activées du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 15 janvier 2022.</p> <p>Afin de réduire les consommations d'énergie, elles seront réduites cette année vendredi 9 décembre 17h, (ouverture du marché de Noël), au dimanche 8 janvier 2023.</p> <p>Le bénéfice de cette mesure ne peut être chiffrée en amont, dans la mesure où le dispositif des illuminations se fonde totalement à la consommation de l'éclairage public. Elle pourra être observée sur l'analyse des facturations à venir.</p> <p>Dispositif pour extinction automatique.</p> <p>Gestion par le gardien en fonction des horaires d'occupation.</p> <p>Vérifier le dispositif.</p> <p>Réglage déjà mis en place.</p> <p>Vérifier l'heure du dernier train + délai pour rejoindre son véhicule.</p>	<p><b>DGA Cadre de Vie U&amp;E</b> Service voirie</p>
<b>Interdiction de l'usage d'appareils électriques</b>	<p>Interdire l'utilisation des chauffages d'appoint.</p> <p>Etablir l'inventaire des autres appareils concernés.</p>		<p><b>DGA PATRIMOINE PERF. PUB. / DRH</b> Service</p>

ACTIONS	Interventions	Démarches engagées / à engager	Service pilote
<b>Encadrer l'éclairage des bâtiments et des enseignes lumineuses</b>	Faire respecter la législation relative à l'extinction des vitrines, des enseignes et des publicités lumineuses et élargir les plages d'extinction de 22h à 17h.  Éteindre l'éclairage des monuments et des façades des bâtiments publics en semaine, et le limiter jusqu'à 23h les vendredis et samedis	Etudier les ressources humaines disponibles et à mobiliser.  Vu avec le service Bâtiment : installation d'horloge (horaires à définir) dans les tableaux électriques pour contrôler les luminaires et les prises électriques (sauf pour les baies informatiques + box internet) en fin de journée. En cas de besoin, un bouton pourrait prendre le dessus sur l'horloge.	Bâtiment  <b>DGA Cadre de Vie U&amp;E</b> Service voirie  <b>DGA PATRIMOINE PERF. PUB.</b> Service Bâtiment <b>Informatique DRH</b>
<b>Développer les pratiques professionnelles vertueuses</b>	Lutter contre l'oubli d'extinction des lumières, des PC, des climatisations, des machines à café, etc. :  - Programmer l' <b>extinction des alimentations électriques</b> de 22h30 à 6h00, là où cela n'a aucun impact ni sur la sécurité ni sur le bon fonctionnement des installations.  - <b>Regrouper les services</b> au sein d'un minimum de bâtiment durant les périodes à faible présentiel de la période hivernale (congés de fin d'année, congés d'hiver).  - Accentuer la <b>dématérialisation</b> (fiches de paie par exemple).  - Redéfinir les <b>usages en matière d'impression</b> , y compris scolaires.  <b>Repenser les mobilités</b>  - <b>Plan de déplacements</b> administration : vélo, autopartage, covoiturage...  - <b>Règlement intérieur</b> sur l'utilisation des véhicules municipaux.  - Développement d'un parc de <b>véhicules électriques</b> .  - Formation à l' <b>éco-conduite automobile</b> (technique plus économe en carburant, plus favorable à l'environnement et à la sécurité sur les routes).  Rédiger un guide des bonnes pratiques à l'attention des personnels.	Au niveau des carburants et de la flotte automobile, la rationalisation des coûts est en cours.  Coût de carburant d'environ 200 000€ /année 2022. Renouvellement des <b>cartes carburant</b> au 1 <sup>er</sup> octobre 2023 avec un dispositif d'utilisation plus restrictif (en semaine de 8 à 18h).  - Inscription des nouveaux V.L. au BP 2023, dont deux <b>électriques</b> basés en Mairie (pour les services Courriers et COM).  <b>Logiciel de gestion</b> du parc auto. en cours de développement.	<b>DGA Cadre de Vie U&amp;E /DRH</b> Service Transport
<b>Autre</b>	<b>Poursuite du dispositif des CEE</b>	Les travaux valorisés en CEE : - Étanchéité toiture Joliot CURIE / 5 500 € - Étanchéité CLP PASTEUR / 5 100 € - Étanchéité Bâtiments communaux DELAUNAY / 1 300 € - Étanchéité Bâtiments communaux HERRIOT / 1 200 € - Étanchéité Mairie annexe / 2 300 € - Étanchéité Brassens / 8 800 €  Soit un total d'environ 24 200 € pour les projets déjà valorisés. La plateforme nous indique ces montants mais l'encaissement n'a pas encore eu lieu.  Prochaine valorisation : travaux sur Pasteur, Hôtel de Ville, Louise MICHEL + tous les chantiers à venir sur 2023.	